COMMUNIQUÉ

Boralex : résultats du deuxième trimestre

Montréal (Québec), le 6 août 2014 – La contribution de nouveaux actifs mis en service au cours des douze derniers mois a permis à Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») d'enregistrer une hausse de 34 % de sa production (MWh), de ses produits de vente d'énergie et de son BAIIA ainsi que de 30 % de sa marge brute d'autofinancement ajustée[3] comparativement aux résultats financiers du trimestre correspondant de l'année précédente.

FAITS SAILLANTS

- Contribution des récentes mises en service : phase I du site éolien de la Seigneurie de Beaupré (136 MW part nette à Boralex) au Québec, site hydroélectrique Jamie Creek (22 MW) en Colombie-Britannique et sites éoliens La Vallée (32 MW) et Vron (8 MW) en France

- Conditions hydrauliques de 24 % supérieures aux moyennes historiques pour les centrales hydroélectriques américaines

- Clôture d'une série de transactions financières incluant :
    - Refinancement et augmentation de la facilité corporative de crédit rotatif à 130 M$ en remplacement d'une facilité existante de 60 M$
    - Financement à long terme des projets éoliens canadiens Témiscouata I (25 MW) pour 64,1 M$ (incluant un prêt à la construction de 52 M$ et des facilités à court terme de 12,1 M$) et Témiscouata II (50 MW) pour 142,7 M$ (incluant un prêt à la construction de 127 M$ et des facilités à court terme de 15,7 M$)
    - Financement à long terme des projets éoliens français Fortel-Bonnières et Saint-François (46 MW) pour 65 M€ (99 M$CAN)

« Les résultats du trimestre, jumelés aux financements annoncés récemment, permettront à Boralex de se positionner avantageusement afin de saisir de nouvelles opportunités de croissance. Nous continuerons à maintenir le degré d'excellence qui nous a permis de réaliser nos projets dans les budgets et échéanciers prévus » souligne monsieur Patrick Lemaire, président et chef de la direction de Boralex.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS (sur une base de consolidation proportionnelle)[1]

(en millions de dollars, sauf les montants par action et la marge du BAIIA)	**Périodes de trois mois closes les 30 juin**		**Périodes de six mois closes les 30 juin**	
	2014	**2013**	**2014**	**2013**
Produits de la vente d'énergie	53,8	40,1	129,3	90,9
BAIIA	32,2	24,0	83,9	57,3
Marge du BAIIA (%)	59,8	59,7	64,9	63,0
Résultat net[2]	(4,3)	(1,2)	3,6	2,9
Par action (de base)($)[1][2]	(0,11)	(0,03)	0,09	0,08
Marge brute d'autofinancement ajustée[3]	12,2	9,4	48,8	32,2
Par action (de base)($)[3]	0,32	0,25	1,28	0,85

(1) Se référer aux rubriques Conciliations entre IFRS et Consolidation proportionnelle et Mesures non conformes aux IFRS dans le rapport intermédiaire disponible sur le site web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com)
(2) Attribuable aux actionnaires de Boralex
(3) En 2013, la date prévue pour le paiement des intérêts sur les débentures convertibles de 8,3 M$ étant le 30 juin (un jour férié), ces derniers ont été déboursés le 2 juillet. La marge brute d'autofinancement pour la période terminée le 30 juin 2013 a été ajustée pour tenir compte de ce déboursé.

En somme, pour le second trimestre de 2014, les produits de la vente d'énergie, calculés sur une base de consolidation proportionnelle, s'élèvent à 53,8 M$, soit une progression de 34 % comparativement à 40,1 M$ réalisés à la même période l'an dernier. Le BAIIA trimestriel atteint 32,2 M$ comparativement à 24,0 M$ en 2013 représentant également une progression de 34 %. La marge du BAIIA se chiffre à 59,8 % comparativement à 59,7 %. Finalement, la marge brute d'autofinancement ajustée se chiffre à 12,2 M$ ou 0,32 $ par action pour le trimestre comparativement à 9,4 M$ ou 0,25 $ par action pour la période close le 30 juin 2013. Outre les mises en service précédemment mentionnées, la hausse de ces résultats s'explique également par l'évolution favorable des taux de change.

PERSPECTIVES

D'ici la fin de 2016, Boralex a pour objectif stratégique et financier de regrouper une base d'actifs en propriété propre d'environ 950 MW et d'atteindre un BAIIA annuel de 200 M$. À court, moyen et long termes, la Société entend continuer de se distinguer parmi les producteurs canadiens et mondiaux entièrement voués au développement et à l'exploitation d'énergies renouvelables, notamment par sa capacité à croître ses activités et ses résultats. Afin de réaliser ses objectifs de croissance, Boralex demeurera une entreprise solide, innovatrice, axée sur des objectifs clairs, rigoureuse dans l'atteinte de ses cibles de rendement et guidée par une vision à long terme, tant à l'égard de ses sources de production que dans ses choix de marchés et sa façon de développer ses projets.

À court et moyen termes, Boralex prévoit participer à l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution de 450 MW d'énergie éolienne à être livrée entre 2016 et 2017 et pour lequel, les soumissions doivent être déposées en septembre 2014. De plus, Boralex explore d'autres possibilités de développement notamment en Ontario, en Colombie-Britannique et en France.

DÉCLARATION DE DIVIDENDE

Le conseil d'administration de la Société a déclaré un dividende trimestriel de 13¢ par action ordinaire. Ce dernier sera versé le 16 septembre 2014 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 29 août 2014. Boralex désigne un montant de 10¢ par action ordinaire de ce dividende comme étant un « dividende déterminé » en vertu du paragraphe 89(14) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.

GOUVERNANCE

Le conseil d'administration de la Société, en conformité avec les meilleures pratiques en matière de gouvernance, a résolu de nommer Michelle Samson-Doel à titre d'administrateur principal.

À propos de Boralex

Boralex est une société productrice d'électricité vouée au développement et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable. À l'heure actuelle, la Société opère une base d'actifs totalisant une puissance installée de plus de 650 MW au Canada, en France et dans le nord-est des États-Unis. De plus, Boralex est engagée, seule ou avec des partenaires canadiens et européen, dans des projets énergétiques en développement représentant environ 250 MW additionnels qui seront mis en service d'ici la fin 2015. Employant plus de 200 personnes, Boralex se distingue par son expertise diversifiée et sa solide expérience dans quatre types de production d'énergie – éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Les actions et les débentures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX et BLX.DB respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'électricité, la capacité de financement de la Société, les changements négatifs dans les conditions générales du marché et des règlementations affectant son industrie, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Mesures non conformes aux IFRS

Le rapport intermédiaire contient une section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS ». Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise le BAIIA et la marge brute d'autofinancement comme mesures de performance. La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Ces mesures non conformes aux IFRS sont tirées principalement des états financiers consolidés résumés non audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires.

Le rapport intermédiaire comporte également une section intitulée « Conciliations entre IFRS et Consolidation proportionnelle », dans laquelle les résultats des Coentreprises détenues à 50 % par Boralex sont traités comme s'ils étaient consolidés proportionnellement plutôt que d'être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence requise par les IFRS. Étant donné que c'est sur la base de la consolidation proportionnelle que Boralex collige l'information sur laquelle elle fonde ses analyses internes et ses décisions stratégiques et opérationnelles, la direction a jugé pertinent d'intégrer cette section « Consolidation proportionnelle » afin de faciliter la compréhension des investisseurs quant aux retombées concrètes des décisions prises par la Société. Ainsi les tableaux qui sont inclus dans cette section présentent une conciliation des données conformes aux IFRS avec celles présentées en fonction de la consolidation proportionnelle.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Médias
Patricia Lemaire
Directrice, affaires publiques et communications
Boralex inc.
(514) 985-1353
patricia.lemaire@boralex.com

Investisseurs
Marc Jasmin
Directeur, relations investisseurs
Boralex inc.
(514) 284-9868
marc.jasmin@boralex.com